

Interview

Marie Perret, 88 ans, porte la parole des résidents

Présidente de l'Association Liberté du Résident en Institution (LRI), Marie Perret, qui vit dans une maison de retraite à Lyon, était la présidente d'honneur du congrès de la Fnaqpa.



L'Association compte une douzaine d'Ehpad en région Rhône-Alpes, il y a une association similaire qui existe en Midi-Pyrénées, ainsi qu'une autre en région parisienne appelée Citoyennâge.

Aujourd'hui arrivez-vous à faire entendre votre voix ?

Oui. Nous avons 4 à 5 réunions par an entre maisons de personnes âgées. Cela nécessite pour les établissements une certaine organisation pour aller rencontrer d'autres personnes âgées dans leur établissement. Jusqu'à maintenant cela se passait bien, mais les personnes âgées entrant de plus en plus tard en établissement, il devient difficile d'organiser ces réunions. En effet, les gens préfèrent rester chez eux le plus longtemps possible, c'est finalement lors de la sortie d'un séjour à l'hôpital, que se fait l'entrée en maison de retraite.

La future loi dit qu'on doit demander l'avis consultatif des personnes âgées. Qu'en pensez-vous ?

La consultation sur la future loi sur le vieillissement s'est passée à Paris et j'ai été sollicitée pour représenter les personnes âgées. Nous avons écouté ce qu'on nous a dit mais nous n'avons pas pu nous exprimer. J'ai dit bonjour à Michèle Delaunay et à d'autres personnes, mais cela n'a pas été plus loin. C'est un peu décevant. Au mois de mars on m'a demandé de revenir pour la fin

de la concertation. J'ai demandé si on aurait la parole, on m'a dit que non, alors ce n'est pas la peine que je me déplace de Lyon.

Par contre lorsque M. Sapy, directeur de la Fnaqpa, m'a dit que « les personnes âgées pourraient faire une lettre ouverte au Premier ministre. Alors nous l'avons écrite et elle a été transmise avec le dossier de la Fnaqpa et le résultat de cela c'est qu'un journaliste de La Croix m'a interviewée. De sorte que cela a été beaucoup plus entendu que si j'avais été là-bas...

Patrice Lefrançois

Quel est l'objectif de l'association LRI ?

LRI est une association créée il y a 23 ans par J.Y. Forcet et M^{me} Gadel. Leur constat était que les décisions concernant les personnes âgées sont toujours prises sans demander leur avis. L'idée était de créer une sorte de groupe de parole parmi les personnes âgées pour dire ce que l'on pense, ce que l'on demande, mais aussi ce qui nous fait vivre.

LES ASSOCIATIONS DE RÉSIDENTS

L'association Liberté du Résident en institution regroupe 12 maisons de retraite en Rhône-Alpes et 10 en Midi-Pyrénées. Marie Perret est résidente à La Rosaie-Croix Rouge, un Ehpad situé à Lyon. Une association similaire appelée Citoyennage regroupe une quinzaine d'établissements en Ile-de-France, une vingtaine en Auvergne, une dizaine en Savoie et une dizaine en Bretagne. Leur but commun est de faire connaître la parole des personnes âgées vivant en institution.